

# RISQUE D'INONDATION

## CONSIGNES DE SECURITE

### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur).
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Prévoir les gestes essentiels :
  - amarrer les cuves,
  - faire une réserve d'eau potable,
  - rassembler papiers, argent, médicaments, ... (pour une éventuelle évacuation).

#### PENDANT

- Fermer portes, fenêtres, aérations, ...
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- Se réfugier dans les étages.
- Ecouter la radio (France Bleu Drôme-Ardèche ou France Inter G.O. 1852 m ou 162 kHz) et attendre les consignes des autorités.

#### APRES

- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage).
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Chauffer dès que possible.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE DE FEUX DE FORET

## CONSIGNES DE SECURITE

### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- Respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie.
- Ne jamais allumer de feux en forêt et dans les espaces sensibles ; ne pas fumer en forêt.
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris possibles.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel, ...).
- Débroussailler autour de la maison (50 m ou 100 m) : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri.
- Vérifier l'état des fermetures et la toiture.
- Tenir propre les bois et les chemins.
- Ne pas laisser s'accumuler dans les espaces sensibles ou autour de votre maison ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets, papiers, produits inflammables ...

#### PENDANT

- **Si on est témoin d'un départ de feu :**
  - informer les sapeurs-pompiers : Tél. 18.
  - si possible, attaquer les flammes à leur base.
  - utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement.
  - respirer à travers un linge humide.
  - ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée.
- **Si le feu menace votre maison :**
  - se mettre à l'abri dans un bâtiment, fermer les volets, portes et fenêtres, calfeutrer avec des linges mouillés, couper les ventilations.
  - éviter de provoquer des courants d'air.

#### APRES

- Eteindre les foyers résiduels.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

## CONSIGNES DE SECURITE

### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Ne pas stationner dans les zones dangereuses.

#### PENDANT

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

#### APRES

- Evaluer les dommages et l'évolution des dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## CONSIGNES DE SECURITE

### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.

#### PENDANT

- **Si vous êtes témoin de l'accident :**
  - donner l'alerte (pompiers : 18) en précisant le lieu, le type de moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...).
  - s'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie).
  - si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou s'éloigner rapidement de la zone. Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer.
- **Si vous entendez l'alerte :**
  - se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio, respecter les consignes des autorités.
  - boucher toutes les entrées d'air et arrêter la climatisation et la ventilation.
  - s'éloigner des portes et fenêtres.
  - ne pas fumer.
  - ne pas téléphoner.
  - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### APRES

- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérer le local.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

## CONSIGNES DE SECURITE



### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- Connaître les risques.
- Identifier les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

#### PENDANT

- Garder son calme.
- Gagner immédiatement les points hauts.
- Ne pas revenir sur ses pas.

#### APRES

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE NUCLEAIRE

## CONSIGNES DE SECURITE



### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité (plaquette d'information « En cas d'accident nucléaire ayez les bons réflexes »).
- Détenir une boîte de comprimés d'iode.

#### PENDANT

- Dès l'alerte, se mettre à l'abri dans un bâtiment. Fermer portes et fenêtres. Couper les ventilations. La mise à l'abri dans un bâtiment est la première mesure efficace de protection des populations, car immédiatement applicable, elle permet de limiter les effets de rejets radioactifs.
- Laisser les enfants à l'école.
- Laisser libre le réseau téléphonique pour les urgences.
- Ecouter la radio (France Bleu, Drôme Ardèche) et la télévision ; respecter les consignes des autorités.
- Il est inutile de prendre de l'iode à l'avance, attendre les consignes du Préfet.
- Rassembler ses affaires indispensables (médicaments, papiers, argent liquide, chèques...). Une éventuelle évacuation ne devra intervenir que sur ordre du Préfet et en respectant strictement les consignes.

#### APRES

- Ecouter la radio et la télévision ; respecter les consignes des autorités.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**

# RISQUE INDUSTRIEL

## CONSIGNES DE SECURITE



### INFORMATION PREVENTIVE DU CITOYEN

#### AVANT

- Connaître les risques et les consignes.

#### PENDANT

- **Si vous entendez l'alerte :**
  - se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio (France Bleu Drôme-Ardèche ou France Inter G.O. 1852 m ou 162 kHz), respecter les consignes des autorités.
  - boucher toutes les entrées d'air et arrêter la climatisation et la ventilation.
  - s'éloigner des portes et fenêtres.
  - ne pas fumer.
  - ne pas téléphoner.
  - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES**